



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 27 octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21.10.2014

Présents : Mr SAUVAITRE Guy, Mme BRIZZI Floriane, Mr SOUCHE Guy, Mr TEXIER Jean-Louis, Mr GARGOUIL Jean-François, Mr CADIOUX Henri-Louis, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc, Mme DEFORGES Déborah, Mr GRANIER Michel, Mme COLE Della

Excusées : Mme MIRBEAU Michèle, Mme PASQUAY Françoise

Pouvoirs : Mr VANNERON Michel, Mme TARDY Laurence

Absent : /

Secrétaire de séance : Mr GRANIER Michel a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Redevance France Télécom 2014

En vertu du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 paru au JO du 29.12.2005, qui détermine les nouvelles modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électroniques.

Et l'article R20-53 qui prévoit que les redevances sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le Conseil Municipal, décide de fixer la redevance France Telecom pour 2014 à la valeur maximum :

40,40 € par km (infrastructure souterraine) x 24,015 = 970.20	} 2 784.99 €
53,87 € par km (infrastructure aérienne) x 31,938 = 1 720.50	
26,94 € par m ² (installation au sol) x 3,50 = 94.27	

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : MAPA

Vu l'article L 2122-22-4 du CGCT,

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics faisant référence à une procédure adaptée (MAPA),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne le Maire comme pouvoir adjudicateur, afin de pouvoir engager les dépenses correspondant à des travaux, fournitures et services, et pourvoir au mandatement de celles-ci pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT. Au-delà, consultation du Conseil Municipal avant toute décision.

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : Don

Le Conseil Municipal décide d'accepter le don de Monsieur ZIEGLER d'un montant de 340 €.

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : Travaux Grande Rue – Déclaration de sous-traitance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grande Rue Sud, l'entreprise COLAS, titulaire du marché concernant le lot n°1- Terrassements VDR va sous-traiter la prestation « Mobiliers urbains » pour un montant de 2 033.00 € HT à l'entreprise SVJ PAYSAGE de CHATELLERAULT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les actes de sous-traitances correspondants.

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : Divers droits de préemption

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal diverses déclarations d'aliéner soumises au droit de préemption pour les biens suivants :

- Bien appartenant à Monsieur AUDEBRAND Jean-Michel, cadastré section AC n° 52 et 53 situé 19 Grande Rue à CHAUNAY,
- Bien appartenant à Monsieur PALLU Michel, cadastré section AC n°148 et 149 situé Rue des Charrières à CHAUNAY,
- Bien appartenant à Monsieur AUDOUX Serge, cadastré section AC n°352 et 355 situé Rue des Charrières à CHAUNAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : Avenir du SEA Sud Vienne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation du Syndicat D'eau et d'Assainissement du Sud Vienne et du Syndicat Intercommunal des Eaux Usées de Civray, Savigné et St Pierre d'Exideuil.

Ces syndicats doivent être dissous au 31 décembre 2014. Actuellement ils sont tous les deux performants et reconnus, pour les services qu'ils apportent à la population desservie.

Ils ont su investir jusque-là, pour le bien-être de tous et dans le respect de la loi sur la qualité de l'eau, dans une dimension locale telle que le rapport qualité-prix et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable n'ont jamais été démentis, bien au contraire !

Ces deux syndicats ont déjà anticipé la réforme territoriale en fusionnant dès 2011 pour la gestion de l'eau (Civray et Charroux) et dès 2008 pour la gestion de l'assainissement collectif comme l'imposait l'arrêté préfectoral (Civray, Savigné et St Pierre d'Exideuil).

Les efforts de tous nos abonnés, nous ont permis d'avoir des syndicats de qualité et d'être toujours à la pointe du progrès avec du matériel et du personnel performants. Aucune raison objective ne justifie la disparition de ceux-ci du jour au lendemain. Les élus, la population et le personnel ne peuvent s'y résoudre.

La loi que nous ne contestons pas sur le fond, prévoit la diminution des syndicats et des communautés de communes dans nos départements. Seul notre département a vu un arrêté créant un syndicat unique de l'eau avec une fusion-dissolution de nos syndicats de proximité. L'arrêté préfectoral, nous le refusons dans l'état.

Celui-ci découle d'un vote de la CDCI du 28 novembre 2011, après une campagne de désinformation préalable, ou en préliminaire de ce vote nos syndicats ont été dénigrés par le secrétaire général de la Préfecture, en poste à l'époque.

Au surplus, c'est le syndicat SIVEER qui a servi de référence sans aucune justification économique ou rationnelle autre que sa taille, qui n'a pourtant rien de départemental puisque les villes les plus importantes ne sont pas visées par la future structure, elles-mêmes restant exploitées en régie.

L'arrêté n°2013-D2/B1-018 a pour titre :

« Arrêté portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du département de la Vienne (SIVEER). »

Nous contestons cet arrêté depuis sa publication.

Il a été rejeté par tous les comités et conseils municipaux concernés à l'unanimité.

Il a été repoussé d'un an par Mme la Préfète précédente, pour prendre effet au 1^{er} janvier 2015, après la volonté exprimée d'établir un schéma départemental de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Celui-ci n'est toujours pas établi.

Aujourd'hui nous demandons que l'arrêté soit abrogé ou modifié, voir même repoussé dans ses effets.

Face à nos arguments, Madame la Préfète nous répond :

- Qu'elle ne peut revenir sur l'arrêté car elle pourrait être attaquée juridiquement.
- Que l'on pourrait repasser devant la CDCI en 2015, alors que celle-ci n'est pas en place à ce jour et que nos syndicats sont dissous au 31 décembre 2014.
- Que l'on pourrait négocier les statuts avec le SIVEER en proposant sa médiation, alors que l'article 5 de l'arrêté stipule déjà que ce nouveau syndicat travaillera sur les bases du SIVEER !

Dès lors que nous ne représenterons plus qu'une petite minorité, c'est d'ailleurs ce que l'on nous dit, il sera facile ensuite de modifier les statuts, une fois que nous aurons été intégrés dans le nouveau syndicat.

Le soir de la manifestation, au journal télévisé France 3, il a été dit que : « la création d'un nouveau syndicat ne changera pas le prix de l'eau, chaque syndicat fixera le prix de l'eau au sein du syndicat unique, qu'on ne touchera pas au personnel que ce soit pour leur lieu de travail ou leur salaire et primes. »

Alors pourquoi appliquer cet arrêté ? Pourquoi changer ? Tout ce qui est dit remet en cause l'arrêté qui ne peut être modifié ou abrogé comme nous le demandons.

Madame la Préfète dans ses divers propos paraît embarrassée par ce dossier, reconnaissant elle-même qu'il comporte de nombreuses lacunes.

Il est urgent pour les employés et pour nous les élus que soit actée une solution qui aille dans le sens souhaité par les municipalités composant le syndicat : garder notre autonomie, notre identité, nos emplois tout en mutualisant nos ressources et en partenariat avec ce nouveau syndicat départemental. Syndicat départemental, qui n'en a que le nom puisqu'il ne desservirait que la moitié de la population de la Vienne (la CAP Poitiers, Montmorillon, Chauvigny et Loudun n'ont pas obligation à s'y rallier).

Non à cette fusion dissolution de nos syndicats qui entraîne de plus l'entrée dans le nouveau syndicat, sans délibération de nos communes, alors qu'elles ont toujours les compétences de l'eau et de l'assainissement et que ce sont nos communes qui sont à l'origine de tous ces syndicats. En tant qu'élus à quoi servons nous encore aujourd'hui ?

Ceci exposé et après en avoir délibéré:

- Le Maire et les adjoints menacent de quitter leurs fonctions et à l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord de principe pour une démission collective courant janvier 2015 si les municipalités adhérentes au syndicat, venaient pareillement à en manifester les mêmes intentions.
- Si une solution actée allait dans le sens de nos propositions ; garder notre autonomie, notre identité, nos emplois tout en mutualisant nos ressources et en partenariat avec ce nouveau syndicat départemental ; nous abandonnerions cette éventualité et renoncerions à tout nouveau recours administratif et à ceux déposés à ce jour.

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : Compte rendu de commissions

Commission cimetière :

Une extension du columbarium est prévue avec la pose de 4 cases supplémentaires de part et d'autre de l'existant. Une proposition a été fournie par l'entreprise MOREAU. L'entreprise GEOFFROY sera sollicitée également. La réalisation de cavurnes a été envisagée.

Comité de pilotage de la cantine :

Le fonctionnement de la cantine est très satisfaisant. Les menus sont établis chaque trimestre. Une prochaine réunion est prévue en décembre.

Comité de prévention des risques :

Le Comité a procédé à l'inventaire des risques dans chaque unité de travail de la collectivité. Diverses actions seront mises en place pour réduire voire supprimer le risque. Un document unique sera rédigé pour planifier les actions correctives.

Commission des bâtiments :

La commission des bâtiments se réunira le 5 novembre 2014. L'ATD sera contacté pour assister la Commission sur le projet de construction de l'atelier municipal. Le point est fait sur les travaux 2014.

Continuation de la séance du 27 octobre 2014

OBJET : Questions diverses

- Cérémonie du 5 décembre 2014 : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Mr DESBOURDES Alain, Président de la section UNC de CHAUNAY, sollicitant l'autorisation de pouvoir commémorer la cérémonie du souvenir de la fin de la guerre d'Algérie sur notre commune. Un avis favorable est donné.
- Nuit romane 2015 : le Conseil Municipal donne un avis favorable à la reconduction de l'organisation d'une nuit romane en 2015.
- Vente de la maison de Biarge : le Conseil Municipal donne son accord de principe à la vente de la propriété de Biarge.
- Borne textile : l'Association EMMAÛS propose l'installation d'une borne textile. La collecte est assurée une fois par semaine. Le Conseil Municipal donne son accord.